

Mineure en psychologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-220-4-0

CYCLE 1^{er} cycle




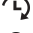



TITRE OFFICIEL Mineure en psychologie

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

COTE R DU DERNIER ADMIS EN 2020 25,062

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international
-  Certains cours sont offerts aux campus de Laval et de Longueuil

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Secrétariat des études 514 343-7579
premiercycle@psy.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Forces

- Notre testothèque renferme plus de 1 000 tests servant à l'enseignement, aux stages et à la recherche.
- Notre clinique universitaire de psychologie, située au pavillon Marie-Victorin, sert à la formation professionnelle des étudiants des cycles supérieurs. Ouverte au grand public, elle offre des services d'évaluation psychologique, de consultation et d'évaluation en neuropsychologie clinique.
- Notre corps professoral est reconnu sur la scène internationale. Très actifs en recherche, nos professeurs mènent présentement des études sur les agressions sexuelles, le développement social à l'adolescence, la gestion du risque, le comportement en milieu de travail, la douleur chronique et bien plus encore.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT AU CLASSEMENT DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS
- AGENT DE PROBATION
- EXPERT PSYCHO-LÉGAL
- NEUROPSYCHOLOGUE
- PSYCHANALYSTE
- PSYCHOCOGNITICIEN

- PSYCHOLOGUE
- PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS
- PSYCHOLOGUE SCOLAIRE
- PSYCHOSOCIOLOGUE
- PSYCHOTHÉRAPEUTE

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Statistiques d'admission au programme

| COLLÉGIENS (QUÉBEC) | | AUTRES CANDIDATURES | |
|---------------------|--------|---------------------|-----|
| DEMANDES | 84 | DEMANDES | 128 |
| OFFRES | 25 | OFFRES | 41 |
| PLACES | 10 | PLACES | 15 |
| COTE R | 25,062 | | |

La cote R est celle du dernier candidat admis en date du 31 juillet 2020 et est donnée à titre indicatif. Le fait d'avoir une cote égale à celle du dernier admis de l'année précédente ne garantit pas l'admission l'année suivante.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
 - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
 - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} mars 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2021** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2021** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2021** ?

Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Structure du programme (1-220-4-0)

Version 05 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|-----------------------------|--------|----------|------------------------------|--------|
| PSY 1006 | Méthodologie scientifique 1 | 3.0J S | PSY 2055 | Psychologie de la perception | 3.0J S |
| PSY 1983 | Psychologie et comportement | 3.0J | PSY 2065 | Processus cognitifs 1 | 3.0J S |

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|---------------------------|--------|----------|---------------------------|--------|
| PSY 1085 | L'apprentissage | 3.0J S | PSY 2098 | Sexualité et cycle de vie | 3.0J S |
| PSY 1095 | Développement de l'enfant | 3.0J S | PSY 2254 | Maturité et vieillesse | 3.0J |
| PSY 2093 | Adolescence | 3.0J | | | |

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|-----------------------------|--------|----------|------------------------------------|-------|
| PSY 1075 | Psychologie sociale | 3.0J S | PSY 2084 | Identités et interactions sociales | 3.0J |
| PSY 2071 | Relations interpersonnelles | 3.0J | PSY 2128 | Psychologie et monde du travail | 3.0J |

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

| COURS | TITRE | CR.H. | COURS | TITRE | CR.H. |
|----------|--------------------------------|--------|----------|--------------------------------|-------|
| PSY 1045 | Motivation et émotion | 3.0J S | PSY 2048 | Psychologie de la santé | 3.0J |
| PSY 1105 | Psychologie de la personnalité | 3.0J S | PSY 2115 | Psychopathologie: introduction | 3.0J |
| PSY 2044 | Stress et anxiété | 3.0J | PSY 2253 | Psychologie évolutionniste | 3.0J |

Bloc 71Z

Choix - 6 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

| PROGRAMMES D'ÉTUDES | TYPE | CRÉDITS | NUMÉRO | PÉRIODE |
|-------------------------------|--------------|------------|-----------|-----------|
| Arts et sciences | Mineure | 30 crédits | 1-960-4-0 | Jour Soir |
| Criminologie | Mineure | 30 crédits | 1-065-4-0 | Jour |
| Psychologie | Majeure | 60 crédits | 1-220-2-0 | Jour |
| Psychologie - Campus Montréal | Baccalauréat | 90 crédits | 1-220-1-0 | Jour |
| Psychoéducation | Mineure | 30 crédits | 1-210-4-0 | Jour |

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études. Le cours PSY 1983 ne peut pas être crédité dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780 ou le niveau B2, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.